
CABINET

Brazzaville, le 06 septembre 2017

N° _____/MTL-CAB.17

**QUELQUES DEFINITIONS UTILES POUR COMPRENDRE
DES LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Adaptation (*adaptation*)

La mise en œuvre de politiques et d'actions pour réduire la vulnérabilité aux effets des changements climatiques. Adaptation. Même dans l'hypothèse d'une réduction draconienne des émissions mondiales de gaz à effet de serre, les sociétés humaines et les territoires vont devoir s'adapter aux conséquences inévitables, et déjà visibles, du réchauffement. Les mesures permettant de limiter leur vulnérabilité touchent tous les domaines : protection des zones littorales menacées de submersion, gestion plus économe des ressources en eau, nouvelles pratiques agricoles et forestières, systèmes d'alerte contre les tempêtes, villes « durables »

Atténuation (*mitigation of risks*)

La mise en œuvre de politiques et d'actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est l'ensemble des actions susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique et leur concentration dans l'atmosphère. Les trois leviers disponibles sont les économies d'énergie (ou efficacité énergétique), le remplacement des ressources fossiles par des sources renouvelables non émettrices de CO₂, ainsi que la séquestration du carbone. Celle-ci peut-être réalisée de façon naturelle, notamment par la préservation et l'extension des forêts (voir Puits de carbone), ou de manière industrielle, par le captage et le stockage du CO₂.

CDN d Contribution déterminée au niveau national (*nationally determined contribution*)

Ce sont les intentions de réduction d'émissions nationale pour après 2020, que chaque pays avait communiqué à la COP21. Il des plan d'investissement climat pour chaque Partie.

Changement climatique

La Convention Cadre de Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) définit les changements climatiques comme " les changements de climat qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables ".

Conférence des Parties (CdP) – Conférence of Parties (COP)

La Conférence des parties est l'organe suprême de la Convention Il s'agit de l'organe suprême de la Convention. Elle "fait régulièrement le point de l'application de la Convention et de tous les autres instruments juridiques connexes qu'elle pourrait adopter et prend, dans les limites de son mandat, les décisions nécessaires pour favoriser l'application effective de la Convention." (art 7.2 de la Convention-cadre).

Crédit carbone (*carbon credit*)

Terme générique pour qualifier les allocations de gaz à effet de serre à des entités (pays, entreprises, projets) qui peuvent faire l'objet d'échange sur un marché.

Croissance verte : la croissance verte est le progrès économique dans une économie verte. Elle favorise le type de développement qui est durable pour l'environnement, à faible émission de carbone et socialement inclusive. Elle assure la préservation du capital naturel pour qu'il continue de fournir les ressources et les services environnementaux dont dépend notre bien-être.

Dioxyde de carbone (CO₂)

Un gaz incombustible, sans odeur (CO₂), formé lors de la respiration, la combustion, et la décomposition organique et utilisé dans la réfrigération de la nourriture, les boissons gazeuses, les atmosphères inertes, les extincteurs, et les aérosols. C'est le principal gaz à effet de serre anthropogénique qui affecte l'équilibre radiative de la terre. Il a un Potentiel de Réchauffement Global (GWP) de 1 et est utilisé en tant que gaz de référence pour le GWP des autres gaz à effet de serre.

Effet de serre (*greenhouse effect*)

Phénomène naturel par lequel l'atmosphère piège à la surface de notre planète le rayonnement de chaleur émis par la Terre sous l'effet des rayons solaires et provoque un réchauffement supplémentaire dû à nos propres émissions de chaleur, à l'image de ce qui se passe sous une serre.

Emplois verts : selon le Bureau International du Travail (BIT), les emplois verts sont des emplois décents (donc intégrant la dimension sociale) qui réduisent la consommation d'énergie et de matières premières, limitent les émissions de gaz à effet de serre, minimisent les déchets et la pollution, protègent et restaurent les écosystèmes.

Energies fossiles

Il s'agit principalement du charbon, du pétrole et du gaz naturel, transformés en énergie par combustion. Ces hydrocarbures (composés d'hydrogène et de carbone) sont issus de la fossilisation de matières organiques (végétaux et animaux) dans le sous-sol terrestre. Ces ressources, qui sont présentes en quantité limitée et dont la formation, au cours de dizaines de millions d'années, excède de beaucoup l'échelle de temps humaine, ne sont donc pas renouvelables. Au charbon, au pétrole et au gaz, dits « conventionnels », s'ajoutent les hydrocarbures « non conventionnels », tels que les huiles et gaz de schiste ou les sables bitumineux.

Energies renouvelables (EnR)

Par opposition aux ressources fossiles en voie d'épuisement, les énergies renouvelables, ou EnR, sont issues de sources que la nature renouvelle en permanence. Les deux grandes sources naturelles sont le Soleil (dont le rayonnement est aussi à l'origine du vent, du cycle de l'eau et de la formation de biomasse par photosynthèse) et la Terre (qui dégage de la chaleur). Les EnR regroupent les énergies hydraulique, éolienne, solaire (thermique pour la production de chaleur et photovoltaïque pour celle d'électricité), géothermique et marines, ainsi que les bioénergies (bois, déchets, biogaz, agrocarburants).

Fonds vert

Mis en place en 2010 par les Nations unies, le Fonds vert pour le climat est destiné à financer des programmes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique dans les pays en développement. Il est dirigé par un conseil de 24 membres issus à égalité de pays développés et en développement. Une trentaine d'Etats se sont engagés à apporter 10,2 milliards de dollars (9 milliards d'euros) pour la première période (2015-2018), mais ces promesses n'ont pour l'instant été honorées qu'à hauteur de 6 milliards de dollars, les 3 milliards annoncés par les Etats-Unis faisant toujours défaut. Les premières actions doivent être engagées avant la COP21 de Paris.

Le Fonds vert n'est que l'un des outils du financement des programmes d'atténuation et d'adaptation dans les pays du Sud, en faveur desquels les pays développés se sont engagés à mobiliser 100 milliards de dollars par an, sur fonds publics et privés, d'ici à 2020.

Gaz à effet de serre (GES)

Lorsque la Terre est éclairée par le Soleil, sa surface réémet vers l'espace une partie du rayonnement qu'elle a reçu. Les gaz à effet de serre (GES), présents dans l'atmosphère terrestre, retiennent une partie de ce rayonnement infrarouge émis par la Terre et la lui renvoient, ce qui contribue à la réchauffer.

Ce sont des "Constituants gazeux de l'atmosphère, tant naturels qu'anthropiques, qui absorbent et réémettent le rayonnement infrarouge." (art 1.5 de la Convention-cadre). Les gaz à effet de serre concernés par les négociations sur le changement climatique sont cités dans l'Annexe A du Protocole de Kyoto : Le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (HFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆). En quantité et du fait de sa longue durée de vie dans l'atmosphère, le gaz carbonique est le principal gaz à effet de serre, c'est pourquoi les émissions de GES sont calculées en "équivalent CO₂".

Ils absorbent les radiations infrarouge solaire et atmosphériques et les reflètent pour augmenter le réchauffement global, entraînant un changement climatique. Les gaz à effet de serre naturel incluent la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone, le méthane, l'ozone et l'oxyde nitreux.

GIEC (Groupe intergouvernemental (d'experts) sur l'évolution du climat), En anglais : Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC)

Le GIEC a été fondé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations unies pour l'Environnement. Il joue un rôle central dans les négociations internationales sur le changement climatique.

Sa mission est de rassembler des données scientifiques, techniques et socio-économiques pertinentes afin d'envisager les risques des changements climatiques liés aux activités humaines. Il doit également formuler et évaluer des stratégies possibles de prévention et d'adaptation. Il a publié son premier rapport en 1990. Mis à jour en 1992, ce rapport a servi de base à la négociation de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, convention adoptée à Rio de Janeiro en juin 1992. Son deuxième rapport a été publié en 1995 et son troisième rapport a été rendu public en 2001.

Groupe des 77 et de la Chine (*Group of 77 and China*)

Formé à l'origine par 77 pays, ce bloc regroupe plus de 130 pays en développement et la Chine qui ne figure pas à l'annexe 1 de la CCNUCC.

Investissement vert : un investissement qui favorise l'atteinte de l'économie verte en réduisant les émissions de carbone et la pollution. Il assure l'efficacité énergétique et des ressources, la prévention de la perte de biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que la création d'emplois verts.

Marché carbone

Il s'agit d'un mécanisme financier visant à réduire les émissions industrielles de gaz à effet de serre en leur donnant un prix. Un plafond annuel d'émissions de CO₂ est imposé aux entreprises, sous forme de quotas, celles qui dépassent ce plafond pouvant racheter des quotas à celles qui ne l'ont pas atteint. Le prix de la tonne de carbone émise, ou « droit à polluer », dépend de l'offre et de la demande.

MDP : Mécanisme pour un développement propre, (*CDM : Clean Development Mechanism*)

Défini dans l'article 12 du Protocole de Kyoto, les MDP ont un double objectif : aider les pays qui ne sont pas à l'annexe 1 en leur permettant de bénéficier de programmes qui permettent un développement propre et aider les pays de l'annexe 1 à investir dans ce sens en dégageant un crédit équivalent qui les aidera à réaliser leurs objectifs de réduction d'émission de GES

Réchauffement climatique

Augmentation constatée de la température moyenne de la planète. Les causes du réchauffement climatique planétaire divisent les scientifiques : pour certains il s'agit d'un cycle naturel, tandis que pour d'autres ce changement est en partie provoqué par l'action humaine - agriculture, voitures, usines, avions, etc... qui relâchent dans l'atmosphère des quantités importantes de CO₂ et de CH₄.

Protocole de Kyoto

Le protocole de Kyoto est le premier traité international juridiquement contraignant visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Signé en 1997 et entré en vigueur en 2005, ce traité ne concerne que 55 pays industrialisés, représentant 55 % des émissions globales de CO₂ en 1990.

Le protocole visait alors à réduire d'au moins 5 % les émissions de six gaz à effet de serre (dioxyde de carbone, méthane, protoxyde d'azote et trois substituts des chlorofluorocarbures), entre 2008 et 2012, par rapport au niveau de 1990. Si certains Etats ont respecté leurs engagements (comme l'Union européenne), les gros pollueurs n'ont pas réduit leurs émissions : les Etats-Unis n'ont jamais ratifié le protocole, le Canada et la Russie s'en sont retirés, et la Chine, devenue le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre, n'est pas concernée. Aujourd'hui obsolète, le protocole de Kyoto doit expirer en 2020 et devrait être remplacé par un nouveau texte, qui est l'objet de la COP21.

Puits ou « puits de carbone »

« Tout processus, toute activité ou tout mécanisme, naturel ou artificiel, qui élimine de l'atmosphère un gaz à effet de serre, un aérosol ou un précurseur de gaz à effet de serre ». (art 1.8) Terme souvent évoqué quand on parle des arbres et de leur capacité à absorber le gaz carbonique. Les forêts et d'autres espaces naturels sont donc considérés comme des « puits de carbone ».

REDD+

Mécanisme pour permettre de réduire les émissions de CO₂ liées à la déforestation et à la dégradation des forêts tropicales.

Vulnérabilité

Mesure dans laquelle un système est sensible – ou incapable de faire face – aux effets défavorables des changements climatiques, y compris la variabilité du climat et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de l'ampleur et du rythme de la variation du climat à laquelle le système considéré est exposé, de la sensibilité de ce système et de sa capacité d'adaptation (GIEC, 2007).

DE L'ENVIRONNEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Modèle de développement qui permet de satisfaire les besoins d'une génération, en commençant par ceux des plus démunis, sans compromettre la possibilité, pour les générations suivantes, de satisfaire les leurs." (définition des Nations unies)

Ce concept a évolué suivant les dates clés principales ci-dessous :

1972 : 1^{er} Sommet sur l'environnement encore appelé 1^{er} sommet de la terre. On parle d'éco développement

1987 : Publication du rapport dit Rapport Brutland dans lequel est évoqué le concept de développement durable

1992 : 2^{ème} Sommet de la Terre encore appelé Sommet de Rio au cours duquel le concept de développement durable trouve sa consécration. Les documents adoptés sont :

- **Les trois conventions de Rio :**
 - ✓ **Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC)**
 - ✓ **Convention sur la Diversité Biologique (CDB)**
 - ✓ **Convention sur la lutte contre la désertification et la dégradation des terres**
- **Agenda 21 : Plan d'action du développement durable**

2012 : Conférence de Rio + 20 à Rio au Brésil au cours duquel le concept d'économie verte trouve sa consécration. L'économie verte trouve sa consécration et est considérée comme l'outil d'opérationnalisation du développement durable

2015 : Organisation du Sommet des Nations Unies à New York au cours duquel sont adoptés 17 Objectifs de Développement Durable. La transversalité du développement durable est confirmée.

1. Mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes, partout ;
2. Éradiquer la faim, garantir la **sécurité alimentaire**, améliorer la nutrition, et promouvoir **l'agriculture** durable ;
3. Garantir la bonne **santé** et promouvoir le bien-être de tous, à tous les âges ;
4. Garantir une **éducation** de qualité sans exclusion et équitable et promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous ;
5. Parvenir à l'égalité entre les sexes et autonomiser toutes **les femmes** et les filles ;
6. Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous ;
7. Garantir l'accès à **une énergie** abordable, fiable, durable, et moderne pour tous ;
8. Promouvoir **une croissance économique** soutenue, sans exclusion, viable, le plein-emploi productif et un travail décent pour tous ;
9. Construire **des infrastructures résilientes**, promouvoir **l'industrialisation sans exclusion et durable** et encourager l'innovation ;
10. Réduire les inégalités au sein des pays et entre les pays ;
11. Faire **des villes et des établissements humains** des endroits sans exclusion, sûrs, résilients et durables ;

12. Garantir des modèles **de consommation et de production durables** ;
13. Agir d'urgence pour lutter contre **le changement climatique** et ses impacts ;
14. Préserver et utiliser de manière durable **les océans, mers et ressources marines** pour le développement durable ;
15. Protéger, restaurer et promouvoir une utilisation durable **des écosystèmes terrestres**, gérer les **forêts de manière durable**, lutter contre **la désertification**, stopper et combattre la **dégradation des terres et mettre fin à la perte de biodiversité** ;
16. Promouvoir des sociétés pacifiques sans exclusion dans le cadre du développement durable, permettre un accès à la justice pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et sans exclusion à tous les niveaux ;
17. Renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

CONCLUSION : Le développement durable englobe tous les secteurs socio économiques : forêt, agriculture, santé, pêche, transport, secteur minier, secteur pétrolier, économie, finances, communication, aménagement de territoire, administration du territoire, culture, artisanat, justice, recherche scientifique, enseignement, eau, énergie, sport ; etc.